Les pédiatres appellent les Français à venir témoigner leur soutien contre le projet de loi de santé 2014 qui vise à instaurer le médecin traitant dès l'enfance

Les pédiatres français s'opposent à la proposition faite au gouvernement d'imposer le choix d'un médecin traitant pour les enfants de 0 à 16 ans. Ce projet est celui d'un seul syndicat de médecins généralistes, non majoritaire. Il ne doit pas s'inscrire dans la future loi de Santé qui sera présentée le 17 juin par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.

La santé des enfants est une préoccupation essentielle. Les parents doivent garder le libre choix de consulter un pédiatre ou un médecin généraliste, en fonction des besoins de leur enfant et des disponibilités des professionnels de proximité.

Dans l'intérêt de la santé des enfants, le Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP), représentant l'ensemble de la pédiatrie, préconise donc le maintien d'un accès libre à la consultation pédiatrique et le développement d'une collaboration flexible et réfléchie, entre pédiatre hospitalier, pédiatre de ville, médecin généraliste, médecin de PMI ou de l'éducation nationale dans le parcours de soins de l'enfant.

Aujourd'hui, les pédiatres appellent tous les Français à venir témoigner de leur soutien sur le site Jaimemonpediatre.com et sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

À propos

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP) rassemble l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA), le Collège Nationa l des Pédiatres Universitaires (CNPU), le Collège des p édiatres des hôpitaux généraux (COLPHEGE), la Société Française de Néonatologie (SFN) , la Société Française de Pédiatrie (SFP), le Syndicat national des médecins de Protection maternelle et Infantile (SNMPMI), le Syndicat National de Pédiatres Français (SNPF), et le Syndicat national des pédiatres des établissements hospitaliers (SPNEH).